

# Résumé et synthèse du AO Ires Contrat à impact social

## Les Contrats à Impact Social (CIS) en France : Une Tentative de Rationalisation Économique de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

### Résumé

Les Contrats à Impact Social (CIS) ont été introduits en France en 2016, s'inspirant des expériences menées en Grande-Bretagne depuis 2010. Ces contrats représentent un partenariat public-privé destiné à encourager des projets sociaux et environnementaux innovants. Les investisseurs privés préfinancent les projets et assument les risques d'échec, recevant en cas de succès une rémunération de l'État basée sur des résultats évalués objectivement par un tiers indépendant. Cette approche est perçue comme une rationalisation économique visant à faire porter le risque d'innovation aux investisseurs privés, tout en stimulant l'innovation sociale.

Cependant, l'étude révèle que les CIS peuvent réduire le risque financier à zéro pour les investisseurs privés et que les évaluations des projets ne sont pas toujours aussi objectives qu'espéré. De plus, les succès des innovations sociales ne conduisent pas nécessairement à une généralisation des méthodes innovantes sur tout le territoire. Les coûts pour l'État sont considérablement augmentés en raison des nombreux intervenants rémunérés impliqués (évaluateurs, structurateurs, cabinets d'avocats, etc.). La complexité des montages des CIS, aggravée par la transposition de dispositifs anglo-saxons dans le contexte français, constitue une entrave majeure à leur mise en œuvre efficace. Cette complexité empêche une communication fluide entre les différents univers que sont les services de l'État, les associations du secteur social et les investisseurs privés.

Du point de vue des acteurs de l'économie sociale, les CIS représentent une menace de marchandisation et de privatisation du secteur associatif, ce qui est perçu comme une financiarisation du social qui pourrait nuire à ses valeurs fondamentales.

En conclusion, bien que les CIS soient une innovation prometteuse pour le financement de projets sociaux et environnementaux, ils nécessitent des ajustements importants pour surmonter les défis actuels et réaliser pleinement leur potentiel. Simplifier les processus de contractualisation, augmenter la transparence des évaluations et garantir un accès plus équitable aux financements pour les petites et moyennes associations sont des mesures recommandées pour améliorer l'efficacité des CIS et assurer leur légitimité et viabilité à long terme.

## Synthèse

Les CIS sont apparus en France en 2016, inspirés par des expériences anglo-saxonnes, notamment en Grande-Bretagne. Ils visent à financer des projets sociaux et environnementaux innovants via des partenariats public-privé. Le financement initial est pris en charge par des investisseurs privés qui sont remboursés par l'État en cas de succès, évalué de manière indépendante. La philosophie derrière les CIS est d'attribuer les risques d'échec aux investisseurs privés, tout en promouvant l'innovation sociale.

La présente étude se compose de deux parties.

La première partie aborde l'apparition et le développement des CIS en France. Cette partie examine le contexte de l'apparition des CIS en France, marqué par une fascination pour les modèles anglo-saxons et une volonté d'introduire une logique de marché dans le secteur social. Elle explore l'hybridation entre l'économique et le social et les premiers résultats mitigés des CIS en France.

La seconde partie traite de la question du vécu des acteurs. Elle recueille les témoignages des différents acteurs impliqués dans les CIS : les associations, les investisseurs privés et les structures de l'État. Les acteurs expriment des attentes élevées mais aussi des doutes quant à la complexité du dispositif et la lenteur des processus de contractualisation. Les évaluations des succès et des échecs montrent que les CIS peuvent renforcer les grandes associations au détriment des plus petites.

Le rapport conclut que les CIS, bien qu'ambitieux, présentent des défis significatifs en termes de complexité, de coûts pour l'État et d'intégration des différentes logiques des acteurs impliqués. Les CIS peuvent conduire à une marchandisation du secteur social et à des inégalités accrues. L'étude suggère que, pour que les CIS atteignent leur plein potentiel, des adaptations et des simplifications sont nécessaires.

Le rapport débouche sur une série de principes généraux d'une part et de recommandations d'autre part. 5 principes généraux sont à retenir:

1. **Complexité et Lenteur des Processus** : Les CIS sont souvent perçus comme trop complexes et lents à mettre en place, ce qui peut décourager les petites associations et les projets à petite échelle.
2. **Équité et Accès** : Les CIS tendent à favoriser les grandes structures associatives, renforçant ainsi les inégalités au sein du secteur social.
3. **Évaluation et Objectivité** : Les méthodes d'évaluation des CIS sont critiquées pour leur manque d'objectivité et leur dépendance à des critères financiers qui peuvent ne pas refléter pleinement les impacts sociaux.

4. **Coûts Élevés pour l'État** : Le coût total des CIS pour l'État est élevé en raison de la nécessité de rémunérer de nombreux intervenants (évaluateurs, structurateurs, cabinets d'avocats, etc.).
5. **Adaptation Culturelle** : La transposition des modèles anglo-saxons en France rencontre des difficultés liées à des différences culturelles et administratives.

Enfin le rapport propose plusieurs recommandations pour améliorer l'efficacité des CIS, notamment en simplifiant les processus de contractualisation, en augmentant la transparence des évaluations, et en assurant un accès plus équitable aux financements pour les petites et moyennes associations.

En résumé, bien que les CIS offrent une approche innovante pour financer des projets sociaux et environnementaux, ils nécessitent des ajustements pour surmonter les obstacles actuels et réaliser pleinement leur potentiel.

### **Les auteurs**

#### **Eric Roussel**

Docteur en sociologie.

#### **Hubert Billemont**

Sociologue et psychologue du travail - Consultant à l'OB44 - Ancien Directeur du Pôle Travail et Développement au Cnam des Pays de la Loire